PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE

COMITE SYNDICAL A SORE (40) et en visioconférence Séance du 14 décembre 2022 Délibération n°2022-147

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire (dans sa version modifiée par les lois du 5 août et 11 septembre 2021)

Vu loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire

Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins.

L'an deux-mille-vingt-deux, le mercredi 14 décembre 2022 à 18h30, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à SORE (40) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent.**

Date de la convocation : 8 décembre 2022

Étaient Présents en présentiel: M. DEDIEU Vincent portant pouvoir de M. PAIN Cédric, M. SORE Serge portant pouvoirs de M. BACHE Alain et de M. COUTIERE Dominique, M. BOUFFIN Yann portant pouvoir de Mme BEAUMONT Patricia, M. FORET Thierry portant pouvoir de DECLERCQ Cyrille, M. DUNOGUES Yves, M. LANUSSE Denis, Mme ARDOUIN Aimée

Étaient Présents en visioconférence: Mme DESMOULIN Karine portant pouvoirs de Mme LARRUE Marie et de M. DELUGA François, Mme PIQUEMAL Sophie portant pouvoirs de M. GILLE Hervé et de M. GLEYZE Jean-Luc, , MARIE Lucie, M. MARTINEZ Manuel, M. SAINTORENS Denis, M. SARTRE Philippe portant pouvoir de MME MALIORGUE Magali, Mme MESPLES Olga, M. VAYSSE Ludovic, , M. ICHARD Vincent portant pouvoir de Mme BREQUE Claudie

Absents excusés (pouvoirs): M. PAIN Cédric ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. GILLE Hervé ayand donné pouvoir Mme PIQUEMAL Sophie, M. GLEYZE Jean-Luc ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, M. BACHÉ Alain ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, Mme LARRUE Marie ayant donné pouvoir à M. BOUFFIN Yann, M. DECLERCQ Cyrille ayant donné pouvoir à M. FORET Thierry, Mme BREQUE Claudie ayant donné pouvoir à M. ICHARD Vincent, Mme VALIORGUE Magali ayant donné pouvoir à M. SARTRE Philippe

Absents: M. LAGRAVE Renaud (excusé), M. TAUZIN Arnaud (excusé), M. LASSALE Jean-Claude (excusé), Mme TOSTAIN Emmanuelle (excusée), M. BLANC-SIMON Jean-Luc (excusé), M. BAUDE Vital (excusé), M. DUFAY Michel (excusé), Mme TAPIN Maylis (excusée), Mme WEBER Sophie, M. DURRIEU Michel, Mme LE YONDRE Nathalie, M. CARRERE Paul, M. PAPADATO Patrick

ELUS		VOIX	
Nombre élus en exercice	40	Nombre de voix maximum	97
Quorum élus	14	Quorum voix	50
Nombre de Présents	16	Représentant nombre de voix	58
Nombre de pouvoirs	11	Nombre de voix pour	58
Total présents et pouvoirs	27	Nombre de voix contre	
		Nombre d'abstentions	

MAISON DE LA NATURE DU BASSIN D'ARCACHON

TARIFS 2023

Prestations de service MNBA

Afin de faire face à l'augmentation des charges inévitables compte tenu de l'inflation et de la crise énergétique, les tarifs 2023 de la Maison de la Nature incluent une

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE

COMITE SYNDICAL A SORE (40) et en visioconférence Séance du 14 décembre 2022 Délibération n°2022-147

augmentation forte de l'ensemble des tarifs qu'ils soient scolaires/jeunes/pédagogique ou adultes, à savoir :

- public scolaire/jeune/pédagogique : +5,95 % à 7,5 % en moyenne
- public adulte: +7,30 % à 12 % en moyenne.

Cette augmentation tient compte, tarif par tarif, des principes validés depuis 2012 en Comité Syndical, à savoir :

- pour le public scolaire et activités ressortant de la mission Education à l'Environnement, est appliquée une augmentation de tarifs moindre au regard de la capacité des groupes à supporter cette charge,
- pour le public adulte, des tarifs, dans la mesure du possible, permettant d'intégrer les coûts de structure,
- de la connaissance de l'évolution du marché des publics accueillis et zone de chalandise,
 - de l'analyse des coûts de chaque activité,
 - de la refonte des tarifs activités nautiques encadrées,
- de la prise en compte de l'état qualitatif des bâtiments d'hébergement et du site dans sa globalité (rénovation non terminée notamment accessibilité)

Compte tenu de la situation inédite avec augmentation forte des charges et de l'incertitude liée à la crise de l'énergie, il est proposé d'appliquer en 2023, cette augmentation de tarifs inédite pour la Maison de la Nature du Bassin d'Arcachon dans le respect de sa mission d'Education à l'Environnement.

Boutique de l'Oiseau

Compte tenu de l'évolution du coût d'achat des articles, je vous propose d'augmenter la grille tarifaire de la Boutique de l'Oiseau (prix d'achat x 2.2%)

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE

COMITE SYNDICAL A SORE (40) et en visioconférence Séance du 14 décembre 2022 Délibération n°2022-147

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à l'unanimité :

- **DE VALIDER** les grilles des tarifs 2023 jointes des prestations de service MNBA et de la boutique de l'oiseau (ces tarifs pourront faire l'objet d'une nouvelle délibération après réunion du comité de pilotage)
- **D'AUTORISER** le Président à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,

à Belin-Béliet, le

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et mise en ligne le